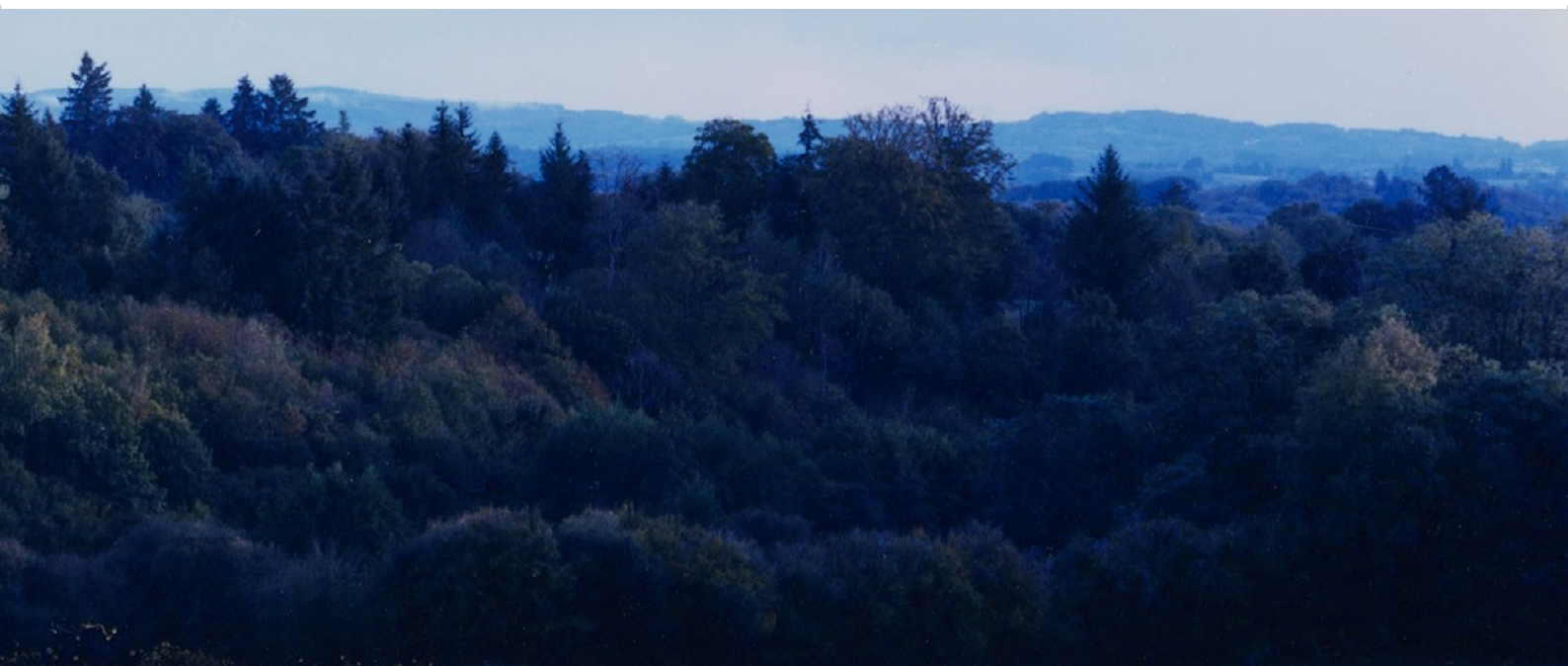




Association de L'Aubraie
Pour une forêt vivante en Limousin

LETTRE D'INFORMATION NOVEMBRE 2021

!!! TOUS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE !!!
- SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021 -



Venez nombreux à **L'Assemblée Générale de L'Aubraie - le samedi 27 novembre après-midi.**

Un an après la création de notre association, ce sera l'occasion de faire le point sur ce que nous avons fait en 2021 vivante en Limousin et surtout discuter de ce que nous allons faire en 2022. La réunion est organisée en deux rencontres et les échanges : une première partie en forêt à 14h30, une deuxième partie en mairie de Cheissoux

PROGRAMME DU 27 NOVEMBRE 2021

- **14h30-16h30 : Rencontre en Forêt à Cheissoux**
- **17h00-18h30 : Assemblée Générale de L'Aubraie de Cheissoux (Le Bourg, 87460 Cheissoux)**

Visite du Bois de Percy acheté par L'Aubraie commentée par des techniciens gestionnaires forestiers : comment faire de l'exemple de gestion forestière durable ?

Discussions du projet d'activités « **Les chantiers de L'Aubraie** » à l'entrée. Possibilité de s'acquitter sur place de la cotisation, pour celles/ceux qui ne l'ont pas encore fait. restauration des pêcheries, visites-découverte de la forêt, accueil de scolaires, etc

Rendez-vous : à 14h30 au N°3 Chemin du Percy, hameau de Villemonteix (87460, Cheissoux).

Renseignements pratiques : Se garer autour du point de rassemblement à 14h30 puis nous marcherons environ 10-15 minutes jusqu'au Bois de Percy. Prévoir chaussures et vêtements chauds et de pluie. En cas de mauvais temps, nous pourrons tenir la réunion dans l'Atelier de Fabien Giraud, Chemin de Percy.



L'Assemblée Générale sera l'occasion d'échanges avec adhérents et sympathisants. Les Rapports annuels seront présentés à l'entrée. Possibilité de s'acquitter sur place de la cotisation. **- Présentation du rapport d'activités et discussion** nous réalisé depuis la création de L'Aubraie pour un an : quelles réussites et quelles difficultés ? comment amplifier cette action ?

Rapport financier et perspectives 2022
Discussions sur les orientations et actions 2022: *quelles missions prioritaires pour 2022 ? propositions d'actions pour faire connaître les méthodes de gestion forestière durable, organisation des Rencontres pour une forêt vivante le 12 mars 2022, rencontres communales de propriétaires, coopération de l'Aubraie avec ses partenaires locaux (PNR Millevaches, PETR Monts et Barrages, Conservatoire des Espaces Naturels, Associations, Groupements Forestiers, Professionnels, etc).*

- Election au Conseil d'Administration de L'Aubraie
L'association a besoin de volontaires pour se développer. Si vous avez envie de contribuer, de participer à certaines actions, de prendre en charge des activités, merci de vous faire connaître. Vous êtes les bienvenus.

- **18h30 : Pot de l'amitié en mairie de Cheissoux**

• **Participez aux Rencontres des initiatives positives pour une forêt vivante**

Le **samedi 12 mars 2022 à Bujaleuf** se tiendront les premières *Rencontres pour une Forêt Vivante* qui donneront l'occasion à des acteurs engagés dans des actions concrètes pour une gestion durable de la forêt et pour une meilleure valorisation du bois.

Les participants pourront échanger avec celles et ceux qui portent ces projets : des propriétaires engagés dans une gestion durable du bois en couvert continu sans coupe rase, d'autres qui se sont engagés pour gérer durablement leurs parcelles, des associations qui sauvent des bois menacés, des groupements forestiers qui ont déjà plusieurs centaines d'hectares avec des objectifs économiques et écologiques, des techniciens forestiers qui conseillent les propriétaires sur des méthodes de gestion durable forestière, des élus locaux qui renégocient le contrat avec l'ONF, des exploitants forestiers, des scieries locales, des charpentiers et menuisiers qui veulent mieux valoriser les bois locaux, etc.

Si vous souhaitez participer aux Rencontres, faire connaître vos réalisations, votre action ou vos projets, contactez-nous à aubraie@aubraie.org

• **Le renouvellement de la Charte Forestière et du PNR Milleval en bonne voie**

Suite à une large consultation de l'ensemble des acteurs publics et associatifs de la filière forêt-bois, le **PNR** a soumis des pistes d'action pour les prochaines années en matière de gestion des espaces forestiers et de la valorisation des bois. Elles portent aussi bien sur les dimensions économiques que sur la protection de la biodiversité ou la sensibilisation du public. Elles seront discutées lors de la réunion du Comité Technique qui se réunira le 23 novembre prochain.

L'Aubraie soutient la démarche du **PNR** et contribue aux discussions. Au-delà des grandes orientations que nous partageons, nous serons attentifs aux moyens très concrets qui seront mobilisés pour traduire la Charte en actes. En particulier, les aides publiques aux propriétaires qui souhaitent s'engager dans une gestion durable de leurs parcelles boisées doivent être incitatives qu'elles ne le sont actuellement, être en œuvre et mobiliser des enveloppes financières suffisantes pour avoir un véritable impact à l'échelle du territoire.

Pour en savoir plus sur la consultation <https://www.pnr-milleval.fr/Foret-60>

Responsable Charte : f.rosen@pnr-milleval.fr

La réglementation en matière de coupes rases se durcit pour les forêts du Morvan

La capacité de multiplication des coupes rases suivies de replantation de résineux, les élus du **Parc Naturel Régional du Morvan** et des associations ont décidé d'agir afin de préserver un équilibre des paysages, la diversité des forêts et la qualité des eaux. Un arrêté interdépartemental réglemente les coupes rases dans le Morvan. Une tentative de mieux encadrer une pratique de plus en plus controversée en plein parc régional.

Dans les 27 communes du **Parc Naturel du Morvan**, les coupes rases à 2 Ha sont soumises à autorisation préalable depuis le 1er septembre 2021. Tout propriétaire ne disposant pas d'un document de gestion durable (Plan Simple de Gestion ou de Bonnes Pratiques Sylvicoles ou Règlement Typé de Gestion) et souhaitant réaliser sur l'une des communes du parc plus de 2 ha d'un seul tenant, et prélevant plus de moitié du volume des arbres de futaie, devra faire une demande d'autorisation administrative de coupe de bois auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) concernée. Il s'agit principalement de Douglas et épicéas, occulaires déjà plus de 50% de la forêt du Morvan et les coupes rases feuillues suivies de plantation de résineux se sont multipliées ces dernières années provoquant des critiques de plus en plus nombreuses, qu'il s'agisse des impacts environnementaux liés à une coupe intensive ou de la perte d'attrait touristique par la dégradation des paysages et de la biodiversité. Depuis plusieurs années, les élus du PNR Morvan sollicitaient les services de l'État pour interdire les coupes rases et donner un avis contraignant sur les plans de gestion sylvicole. Pour le président du Morvan, Sylvain Mathieu, qui est également vice-président de la région, chargé de la filière bois et de la forêt, « Le plan est avec nous, c'est évident. Notre richesse, c'est nos paysages qui attirent les touristes et de nouveaux habitants. On ne peut pas faire n'importe quoi au détriment des autres secteurs de l'économie. Notre objectif est de préserver les équilibres ».

Les dispositifs législatifs actuels ne le permettant pas, le **Parc Régional** a souhaité mettre en place une expérimentation d'ajout de coupes rases avant qu'elles ne se produisent et être en contact avec les propriétaires pour leur expliquer les enjeux qui les concernent et les accompagner dans les démarches à suivre pour obtenir les autorisations délivrées aux propriétaires. Ils souhaitent proposer des alternatives sylvicoles à la coupe rase lorsque cela sera opportun.

Cette expérimentation est à suivre avec attention. Elle pourrait inspirer le **Parc Régional de Milleval** à des problématiques similaires. **L'Aubraie** est favorable à l'encadrement des coupes rases qui se multiplient et soutient les mesures d'incitation à une gestion durable de forêts diversifiées.

Pour voir le reportage France 3 sur cette nouvelle réglementation : [Experimentation Morvan](#).

**Si cette information vous a intéressé,
merci de faire connaître [L'Aubraie](#).
Merci de faire passer cette lettre à
vos parents, amis, collègues. Plus
nous serons nombreux, plus nos
idées progresseront !**

Pour adhérer à [L'Aubraie](#), il vous suffit
de retourner le coupon à l'adresse ci-
dessous en indiquant vos souhaits :

[Association L'Aubraie](#)

[Pour une forêt vivante en Limousin](#)

Mairie

87460 Cheissoux

Ou, en vous inscrivant sur Internet à partir
du lien suivant : [Association L'Aubraie](#)

ADHESION

Nom, Prénom :

Activité professionnelle :

Adresse email :

Téléphone :

Adresse postale :

Merci d'indiquer vos préférences en cochant la ou
les cases ci-dessous :

- Je souhaite adhérer à l'Association et être
informé(e) de l'action de l'association
- Je peux donner un peu de mon temps en
participant à des activités proposées par
l'Association
- Je pourrais contribuer financièrement et/ou
participer à des levées de fonds pour protéger
des espaces menacés
- Je suis propriétaire de parcelles boisées et
serais intéressé(e) par une rencontre avec des
responsables de l'Association
- Autres (préciser)

À retourner à :

-Par mail : info@aubraie.org

-Par la poste :

Association L'Aubraie

Mairie

87460 Cheissoux

-Si vous souhaitez plus d'information :

06 13 61 08 85